



Publié le

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 26 mars 2025 s'est réuni à Arles le 11 avril 2025 à 14h00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 11 membres sur 16, soit 47 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Catherine BALGUERIE-RAULET, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, IPSILANTI Emilie, AUJOULAT Elodie



Bureau syndical du 11 avril 2025
Délibération n° BS-2025-007

Page 1 sur 1 **REÇU EN PREFECTURE**

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_007

DÉLIBÉRATION N°BS-2025-007

Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Référentiel Tourisme-Site de visite–
Madame Véronique El Bahjaoui – Domaine de Méjanès, Musée Paul Ricard à Arles

Le Bureau Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,
Vu la délibération n°CS-2023-002 du 27 mars 2023 relative à la désignation des membres du Comité Syndical et l'élection des membres du Bureau,
Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 relative à la modification du règlement intérieur,
Vu la délibération n°CS-2023-064 du 19 septembre 2023 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,
Vu les articles 6 et 7 de l'Ambition 2 de la Charte "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions" ; "Engager le territoire dans un tourisme durable",
Vu la convention nationale d'utilisation de la marque "Valeur Parc naturel régional" définie par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,
Vu la validation du référentiel site de visite par la Commission Marque nationale de la Fédération des PNR,

➤ Considérant

- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que **Madame Véronique El Bahjaoui**, pour le **DOMAINE DE MEJANES** (Musée Paul Ricard), à Arles, a été audité le jeudi 13 mars 2025 par un auditeur externe missionné par l'interparc tourisme,
- Que le résultat de l'audit est favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Madame Véronique El Bahjaoui, pour le **DOMAINE DE MEJANES** (Musée Paul Ricard), à Arles, sur la base du référentiel Tourisme - Site de visite,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Bureau syndical du 11 avril 2025

Délibération n°BS-2025-007

Page 2 sur 2

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_007



Audit marque Valeurs Parc naturel régional
Fiche de synthèse

Destinataire : bureau
syndical

Date : 11 avril 2025

Domaine de Méjanès – Gîtes
La Bergerie de Méjanès – Restaurant
Musée Paul Ricard – Site de visite

Chargé(e) de mission du Parc
: Marion BLANC-BOCH

Date de l'audit : jeudi 13 mars 2025
Auditeur : Gwénaëlle TRAUB (Interparc Tourisme)
Accompagnateur : Marion BLANC-BOCH (Parc de Camargue)

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : Domaine de Méjanès

Nom / prénom : Véronique EL BAHJOU
Statut et raison sociale : IDMC MEJANES EVENEMENTIEL
N° SIRET : 89113587300018
Siège social : Domaine de Méjanès, route de Méjanès 13 200
ARLES

Nombre ETP : 8
Période d'ouverture : gîtes et musée : toute l'année
Restaurant : de mars à novembre + vacances scolaires + we
novembre/décembre et janvier

Tél. : 04 90 97 16 65
E-mail : groupe@mejanès-camargue.fr
direction@mejanès-camargue.fr
Site internet : <https://mejanès-camargue.fr/fr/>
Facebook : <https://www.facebook.com/MejanèsEnCamargue/>
Instagram : <https://www.instagram.com/domainedemejanès/#>

Catégorie : Gîtes – Restaurant – Site de visite

Type de marquage :

- ☐ Prestations de loisirs découverte (APN)
Domaine et type d'activité :
x Hébergement
x Restauration
x Site de visite
☐ Manade

Labels : Non

Adhésion OT : SMM

Langues : anglais

**Pour les hébergements classiques - nombre de lits et
répartition :** 56 personnes max.

Pour les restaurants : nombre de couverts : 80 en moyenne,
jusqu'à 500 couverts.

Description :

Le lieu / la prestation :

Propriétaire du Domaine de Méjanès depuis 1970, Michèle Ricard en reprend la gestion en 2020, après plus de quarante années d'exploitation par la société Ricard. Portée par la volonté de préserver l'authenticité du site tout en l'inscrivant dans une dynamique contemporaine, elle engage un ambitieux projet de rénovation afin d'assurer la transmission de cet héritage aux générations futures.

REÇU EN PREFECTURE₁

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-20250411-BS_2025_007

Dans cette perspective, une modernisation d'envergure est entreprise : refonte de l'identité visuelle du domaine, actualisation de la signalétique et des supports de communication, ainsi que rénovation complète des infrastructures. Parmi les principaux aménagements réalisés figurent la restauration du restaurant La Bergerie, de l'esplanade Paul Ricard, de l'espace pique-nique, du fronton des arènes et de la grande salle, désormais baptisée Salon Mirette Ricard. Le bâtiment de La Vieille École, ses gîtes et roulottes, ainsi que le Château de Méjanès, transformé en gîte de prestige, bénéficient également d'une restauration approfondie. Les maisons du Clos des Amandiers sont intégralement rénovées, tandis que les espaces verts font l'objet d'un réaménagement et d'une valorisation paysagère. Enfin, cette démarche de mise en valeur du patrimoine s'accompagne de la création du Musée Paul Ricard, rendant hommage à l'histoire du domaine et à son fondateur.

Le Domaine de Méjanès constitue un site de référence pour la découverte et la préservation des traditions camarguaises. Ouvert à tous, il s'engage dans une démarche active de valorisation du patrimoine et de protection de l'environnement. À la fois espace culturel, éducatif et touristique, il joue un rôle central dans la transmission des valeurs et de l'histoire du territoire. Véritable point d'ancrage pour les habitants et les visiteurs, il s'impose comme un lieu incontournable pour comprendre l'identité et la richesse de la Camargue.

Restaurant – La Bergerie de Méjanès :

La Bergerie de Méjanès propose une offre de restauration alliant authenticité et convivialité. Avec une moyenne de 80 couverts servis chaque midi, elle dispose d'une capacité d'accueil pouvant atteindre 500 couverts simultanément, permettant l'organisation d'événements d'envergure. Son ambition est de s'imposer comme un lieu fédérateur et festif, favorisant les rencontres et la mise en valeur des traditions camarguaises.

Gîtes - Domaine de Méjanès : 6 gîtes :

- La vieille école : 2 appartements
- 3 roulottes
- Le Château de Méjanès
- Le Clos des Amandiers : 4 petites maisons
- La maison d'Antoinette
- La maison du Bayle

Les gîtes peuvent accueillir jusqu'à 56 personnes. Les clients ont la possibilité de commander le petit déjeuner et de se faire livrer le repas du soir.

Musée Paul Ricard :

Le Musée Paul Ricard retrace l'histoire et l'héritage de son fondateur, visionnaire et amoureux de la Camargue. À travers une collection d'archives, d'objets et de témoignages, il met en lumière son engagement pour la préservation du territoire, l'innovation et le développement local. Véritable lieu de mémoire, il offre aux visiteurs une immersion dans l'univers de Paul Ricard et son empreinte durable sur la région.

Une visite guidée a été mise en place il y a deux ans, d'une durée de deux heures. Elle retrace l'histoire du Domaine de Méjanès, l'aventure de Paul Ricard et le parcours des figures emblématiques qui ont marqué ce lieu. Ce parcours immersif permet de découvrir l'ensemble du domaine.

La prestataire :

Diplômée de l'École des Attachés de Presse, Véronique a construit un parcours riche d'expériences à l'international, notamment en Amérique du Sud et aux États-Unis. Après dix ans au sein de l'agence Voyageurs du Monde, elle fonde sa propre agence de communication, MissBblabla, spécialisée dans la promotion des aventuriers et du tourisme hors des sentiers battus. Parmi ses collaborations notables figure la Principauté de Monaco, pour laquelle elle met en avant la vie locale, l'artisanat et les savoir-faire, avec l'objectif de dépasser les clichés habituels. Son expertise couvre les domaines du tourisme, du sport et de l'événementiel, et elle collabore notamment avec Ricard. Ce partenariat suscite sa curiosité pour l'histoire du Domaine de Méjanès, que Michèle Ricard reprend en 2019.

Lorsque la crise sanitaire de 2020 met son activité en pause, Véronique contacte Michèle Ricard et lui propose d'écrire l'histoire du domaine et de ceux qui l'ont façonné. Ce projet prend la forme d'un feuilleton diffusé sur les réseaux sociaux, avec des vidéos qui génèrent un succès immédiat : 22 000 abonnés en une semaine. D'abord bénévole, Véronique est ensuite recrutée en tant que chef de chantier du Musée Paul Ricard. Progressivement, elle s'implique dans la gestion du site internet, des réseaux sociaux, de la communication et du musée, contribuant activement au renouveau du domaine.

Avec la fin du confinement, une prise de conscience s'impose : Méjanès est un élément incontournable du patrimoine camarguais. Comment préserver et faire évoluer ce lieu emblématique ? Michèle Ricard engage alors, sur ses fonds personnels, un vaste programme de rénovation dans le respect de la mémoire des lieux : mise en valeur des devises des manades, exposition de photos du territoire et hommage aux hommes et femmes ayant fait vivre Méjanès.

Dans la continuité de ce projet, les gîtes du domaine sont restaurés et aménagés pour accueillir le public. Ce travail de préservation et de transmission passionne Véronique, qui s'investit pleinement dans cette aventure, mettant son savoir-faire et son enthousiasme au service du renouveau du Domaine de Méjanès.

La clientèle :

- Individuels
- Tourisme familial : petit train, sentier
- Tourisme d'affaires sur la partie événementiel
- Autocaristes
- Tourisme liés aux événements : Noël de Méjanès, Chemins de Méjanès, América Méjanès, Halloween, Dimanches Festifs
- Il y a également des producteurs d'événements qui viennent à Méjanès : un taureau pour un rêve d'enfant (corrida à but lucratif), Championnat de France du Barbecue (objectif de convivialité et familiale).

La commercialisation : Principalement sur le site internet et via les réseaux (Facebook et Instagram), OT SMM. Ils achètent de l'espace sur les radios locales, réseaux sociaux Good Arles, campagnes Google.

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs Parc :

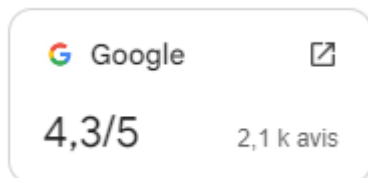
« Faire partie du réseau/collectif des acteurs du tourisme en Camargue afin :

- D'optimiser la visibilité de nos activités
- Participer aux réflexions stratégiques de développement
- Echanger des idées, des expériences et du contenu »

Attentes vis-à-vis du Parc :

Ils souhaiteraient que le Parc s'implique afin de faire pression auprès de la commune pour mettre en place une vraie politique de tri.

Photos



Stéphanie Corazza
3 avis



il y a 6 mois

Suite à notre visite au Domaine de Méjanès (en famille de 16 personnes), je souhaite remercier toute l'équipe pour l'organisation. Nous avons passé une formidable journée à la découverte de Paul Ricard. Véronique nous a guidé et transmis sa passion du domaine, un très bon repas accompagné par une ambiance joyeuse au son des guitares. Nous avons eu la chance de rencontrer Mme Ricard. Nous avons terminé par le petit train, quel plaisir de voir les flamants roses et les taureaux.
Merci à tous

REÇU EN PREFECTURE

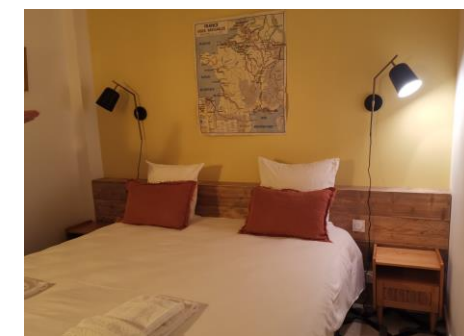
le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2025 04 11-B5_2025_007



Gîtes :



Restaurant :



REÇU EN PREFECTURE₄

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2025 04 11-B5_2025_007



Musée :



AVIS DE L'AUDITEUR

Référentiel(s) appliqué(s) : Hébergement/Restauration	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	17/ 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5/ 5
Critères supplémentaires	8 / 8
TOTAL	30 / 30

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)

Aucune non-conformité mineure n'a été relevée.



**Coup(s) de cœur
de l'auditeur**

Plus qu'un lieu, le Domaine de Méjanes est une immersion au cœur de l'âme camarguaise. Entre traditions, nature et transmission, il incarne avec force l'identité et l'histoire de ce territoire d'exception.

Appréciation générale

Le Domaine de Méjanes reflète pleinement les valeurs de la marque Valeurs Parc en mettant en avant le patrimoine, la nature et les traditions camarguaises.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2025 04 11-B5_2025_007

Les gîtes, rénovés avec soin, offrent un séjour authentique et confortable, en harmonie avec l'environnement. Leur capacité d'accueil et les services proposés permettent une expérience conviviale et accessible.

Le restaurant La Bergerie de Méjanès mise sur une cuisine locale et un cadre chaleureux, favorisant les rencontres et la découverte des saveurs camarguaises.

Le Musée Paul Ricard permet aux visiteurs de mieux comprendre l'histoire du domaine et l'héritage de son fondateur, tout en sensibilisant à la préservation du territoire.

Avec son engagement en faveur du patrimoine, de l'accueil et de l'environnement, le Domaine de Méjanès s'inscrit dans une démarche durable et locale, en parfaite adéquation avec les principes de Valeurs Parc.

A proposer au marquage sans réserve pour les trois prestations : Gîtes du Domaine de Méjanès, Restaurant la Bergerie de Méjanès et le Musée Paul Ricard.

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Bonnes pratiques mises en place par le pro

- **Lien au territoire** : nombreux prestataires locaux, animations pour valoriser le territoire et les valeurs camarguaises, lieu fédérateur pour le territoire
- **Respect de l'environnement** : produits AB et éco-responsables, traitement écologique de la piscine, panneaux solaires photovoltaïques
- **Humain/social** : snack avec tarifs accessibles, logement des salariés

Actions à réaliser après obtention de la marque et valant démarche de progression à 5 ans

- Parler automatiquement du parc (territoire et institution) lors des échanges sur les idées sorties et lors de l'accueil.
- Valoriser le Parc sur le site Internet : créer un paragraphe avec le logo. Avoir de la documentation dans les gîtes, le restaurant et le musée.
- Valoriser les prestataires locaux sur le site internet
- Sur Facebook : suivre le compte du réseau du tourisme durable des Parcs naturels régionaux – Région Sud si ce n'est pas déjà fait. Partager les publications du réseau et du Parc. Partager également les publications des acteurs locaux
- Se rapprocher de l'entreprise de nettoyage pour connaître les produits qu'elle utilise. L'inciter à utiliser des produits éco-responsables si ce n'est pas le cas.
- Installer un compost
- Réfléchir au fait d'accepter les tickets restaurant
- Se renseigner et savoir conseiller sur les établissements du territoire accessible au public en situation de handicap.
- Respecter le rythme des salariés et le rythme vie privée-professionnelle.
- Proposer des formations aux salariés, notamment en hors-saison. Les faire participer aux événements/formations du Parc.
- Mettre en place les kits outils Nudge marketing développés dans le cadre du réseau IPTourisme ou du CRT ;
- Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels ;
- Lister les engagements et les bonnes pratiques de l'établissement pour les communiquer (site internet, dans les gîtes, livret d'accueil...) Rédaction d'une charte éco-responsable.
- Même si le réseau de transport public est peu développé, mettre à minima le lien vers le site <https://zou.maregionsud.fr> qui regroupe tous les réseaux de transports publics de la région Sud. Ajouter également les lignes locales sur le site internet.
- Développer des offres personnalisées afin d'encourager à la mobilité douce : par exemple, mettre en place des avantages tarifaires ou de prestations, si la personne vient en vélo ou en transport en commun.
- Réfléchir à obtenir le label « Accueil Vélo » ?
- Se rapprocher du Parc de Camargue pour connaître les actions à mettre en place pour améliorer le patrimoine naturel et culturel. Par exemple, proposer des fiches ou guides sur les espèces présentes sur le site ou sur le territoire.
- Mettre en place un blocage de température pour éviter les abus.
- Prendre connaissance et s'inspirer du Parcours Eco-solutions pour évoluer dans sa pratique
- Identifier et suivre ses émissions de GES : s'aider d'un calculateur de Bilan Carbone type <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/>
Hôtellerie / restauration : www.clorofil.eco
- Pour le suivi des consommations : utiliser le tableau de suivi eau-énergie-déchets

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2025 04 11-B5_2025_007

	- Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs »
--	---

Appréciation générale

Proposer au marquage sans réserve

DECISION DE LA COMMISSION

Décision

- ☐ Attribution sans réserve
- ☐ Attribution avec réserve
- ☐ Refus

Motif

VISITE DE RENOUVELLEMENT

☐ A réaliser en

REÇU EN PREFECTURE⁷

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2025 04 11-BS_2025_007